

Rapport de la sous-commission des comptes 2006
Dicastère des Infrastructures et Energies
M. Pierre Hainard

Composition de la sous-commission

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS Excusé)
Monsieur Fabien Fivaz (Les Verts, rapporteur)
Monsieur Pierre-André Monnard (Libéral/PPN)

La sous-commission s'est réunie le 20 mars 2007.

Les personnes rencontrées

Monsieur Pierre Hainard, Conseiller communal
Monsieur Fernando Soria, Responsable de l'administration et de la gestion des Infrastructures
Madame Betty Pedretti, Administratrice du Cimetière et Centre funéraire
Madame Catherine Huther, Cheffe du Service géomatique,
Monsieur Joseph Mucaria, Chef de la Voirie
Monsieur Bernard Wille, Chef jardinier
Monsieur Jacques Vidal, Responsable de la STEP
Monsieur Pascal Bernasconi, responsable secteur administratif SIC
Monsieur Jean-Michel Ischer, Gérant communal
Monsieur Jean-Claude Turtschy, Ingénieur communal
Monsieur Rémy Schläppy, Intendant des bâtiments
Monsieur Sylvain Jaquenoud, Chancelier
Monsieur Michel Villarejo, Vice-chancelier /préposé au Contrôle des habitants
Monsieur Paul-Etienne Montandon, Chef de service ad intérim Hygiène et Environnement
Monsieur Denis Clerc, Architecte communal
Monsieur Francesco Grosso, Responsable de la comptabilité de SIM S.A

110 Conseil communal

L'augmentation des charges de location (poste 3161000) est due à l'incorporation des locaux d'Espacité qui ne sont pas loués. Le 10^{ème} étage a été loué.

SIM SA rembourse la moitié du salaire de Madame Josette Frésard (poste 4363300). Pour 2006, seuls les cinq derniers mois de l'année ont été remboursés puisque madame Frésard ne travaille que depuis août en tant que Conseillère communale.

121 Chancellerie

Les dégradations du poste économat sont dues principalement à une diminution des mandats externes (CIFOM, TRN, etc.) ainsi qu'au rattrapage d'une facture due pour une photocopieuse. Ces problèmes seront résolus avec l'intégration en 2007 de l'économat communal à l'économat cantonal. L'économie devrait se chiffrer entre CHF 100'000.- et CHF 150'000.-.

130 Contrôle des habitants - Etat civil

L'augmentation des charges salariales est due au paiement des heures supplémentaires d'un collaborateur ayant pris sa retraite (environ CHF 20'000.-). Cette surcharge n'avait pas été provisionnée. A partir de mars 2007, les chefs de service n'auront plus le droit à des heures supplémentaires, ce qui devrait corriger ce genre de situation.

Les recettes ont été surévaluées dans le budget. Cette différence est principalement due à l'augmentation de la durée de validité des permis.

140 Etat civil

En 2007, ce compte sera intégré au 130 Contrôle des habitants - Etat civil.

770 Géomatique

Au poste 3164000, la différence entre le budget et les comptes est due au retard pris dans la livraison des données. Celles-ci le seront en 2007. Ceci ne devrait pas occasionner de dépassement de budget dans la mesure où une partie des frais ont été budgétés pour 2007 et que la livraison des données est en quelque sorte décalée.

811 SHE - Environnement et laboratoire

Le laboratoire sera intégré à SIM SA. Un rapport sera présenté au Conseil général sur le sujet durant le premier semestre. Il reprendra également les analyses de la STEP. Les laboratoires des villes suisses se sont mis en réseau pour aider les communes qui n'ont pas cette structure. Les prestations sont facturées.

Le contrôle des viandes a été repris par l'Etat parce qu'il nécessitait l'engagement d'un vétérinaire.

740 Cimetière et centre funéraire

Au niveau des Biens, services et marchandises, la différence par rapport au budget est due à des travaux qui ont été reportés en 2007 (Frais de

décharge en particulier, poste 3142700). Ce report figure au budget 2007 et ne devrait donc pas occasionner de dépassement.

La dernière étape de remplacement des couches aura lieu en 2007.

L'augmentation des recettes est due à l'augmentation des décès. Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de prévoir les décès en utilisant la courbe des âges pour mieux budgéter les dépenses et les recettes. La réponse est négative parce qu'environ la moitié des personnes inhumées ou incinérées ne sont pas de la ville (et que cette proportion fluctue).

L'OPair oblige la ville à poser des filtres pour diminuer les rejets de mercure. Mais cette pose coûterait entre 1 et 3 mio de francs à la ville. Cette dépense est jugée disproportionnée pour les quelques cas où des rejets ont lieu (surtout que le mercure n'est plus utilisé en médecine dentaire et qu'à terme ces rejets devraient disparaître). Le devis seul est estimé à CHF 6'000.- (une seule entreprise fournit des fours d'incinération en Suisse).

210 Gérance - secrétariat

L'augmentation des recettes est due à l'augmentation du nombre d'immeubles gérés par la gérance communale.

Un projet de mise en commun des gérances des villes, de l'Etat et des caisses de pension est à l'étude.

Les objets vacants sont placés sur le site ImmoStreet.

211 Bâtiments locatifs

Un crédit spécial d'investissement de CHF 600'000.- a été octroyé en 2006 pour des rénovations. La réévaluation des immeubles pour le budget 2006 engendre des charges d'intérêt supplémentaires de l'ordre de CHF 400'000.-. Par contre, les charges d'amortissement diminuent.

Les produits des loyers sont en augmentation (poste 4235000) en particulier suite aux changements des fenêtres sur certains immeubles.

La diminution des charges d'entretien des bâtiments (poste 3142400) est due à la reprise de l'entretien des jardins par les espaces verts, tâche auparavant assumée par des jardiniers-paysagistes privés. L'économie est d'environ CHF 30'000.-, cette charge se retrouvant au poste 3901800.

Le Conseil communal a décidé de ne pas prélever à la réserve la somme de CHF 600'000.- comme prévu lors de l'élaboration du budget.

212 Parking

L'économie réalisée dans les frais divers de bâtiment (poste 3141900) est due au fait que la neige n'est plus évacuée mais entassée sur place. L'augmentation des tarifs a occasionné une baisse de l'utilisation du parking de l'hôpital au profit des places en zone blanche ou bleue des alentours. Un concept de parcage sera mis en place pour corriger ce problème.

La convention sera revue avec l'Hôpital Neuchâtelois.

213 Bâtiment d'utilité mixte

L'intégration des abattoirs à ce poste est la principale cause de l'augmentation des dépenses et des recettes. Beaucoup de déprédations ont été constatées (principalement sur les installations de lavage des véhicules), le service recherche actuellement une solution pour contrer ce problème (mise en place d'un système à jetons par exemple). Actuellement, seules les interventions urgentes sont effectuées aux abattoirs. Aucun investissement n'est prévu. Le service de l'urbanisme et de l'environnement est responsable d'étudier l'avenir du site.

230 Bâtiments industriels

Cette rubrique disparaîtra en 2008. Les actes de la vente de l'immeuble Jacot-Brand 61 seront signés sous peu. Le concierge a déménagé.

240 Domaines

Par rapport au budget, des économies ont été effectuées au niveau de l'entretien des bâtiments (poste 3142400). Les rénovations prévues n'ont en effet pas été jugées nécessaires.

Un lieu de stockage unique a été trouvé pour le vin.

200 Service des bâtiments

Le service des bâtiments a suivi en 2006 quatre chantiers importants : le SIS, la bibliothèque de la ville, l'ESTER et la patinoire. La transformation du collège des marronniers et la construction d'un garage collectif aux Aléracs ont également été suivis.

Le service de conciergerie a été rationalisé en diminuant les charges de personnels lors des départs naturels, en diminuant les prestations et en reprenant des travaux autrefois externalisés (vitres des collèges par exemple). Les cahiers des charges ont été unifiés pour les collaborateurs et les temps de travail réajustés en conséquence.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

Le budget 2006 a été surévalué par rapport aux frais du bâtiment SIS/POL.

Un crédit article 95 de CHF 82'000.- a été octroyé par le Conseil communal pour la réfection du sous-voies de la gare entre les ascenseurs et les quais.

123 Service informatique communal

La diminution des charges de personnel par rapport aux comptes 2005 est due à la diminution de la dotation de trois postes. Le poste Formules administratives-Imprimés est le reflet de la mise en place des systèmes multifonctions. L'augmentation du poste téléphonie est due à la centralisation au poste 3181200 de l'ensemble des factures de téléphonie de la ville, à l'exception des services autofinancés ou subventionnés.

Ces dernières années, pour des raisons d'économie, peu d'investissements ont été effectués dans le matériel informatique qui est vieillissant. Cette situation pourrait demander à l'avenir de gros investissements pour le renouvellement du parc de machines, et ceci malgré la cantonalisation qui ne touche que le personnel et l'infrastructure serveur, pas les postes de travail qui resteront propriété de la ville (idem pour la téléphonie). Le projet de cantonalisation a quelques mois de retard et est actuellement en phase de tractation avec le canton. La signature du contrat de prestation devrait encore avoir lieu cette année.

Le matériel qui sera remis à l'Etat a été valorisé à environ CHF 150'000.- et lui sera vendu à ce prix.

730 Espaces verts

Comme expliqué précédemment (sous Gérance - secrétariat) les espaces verts ont repris l'entretien des jardins des immeubles de la gérance communale et de la Caisse de pensions. Une diminution des charges a pu être atteinte en rationalisant la fauche (ce qui a également permis de fournir du foin au Bois du Petit Château) et en plantant des arbustes demandant moins d'entretien. Les économies sont estimées à environ CHF 30'000.-.

Au budget, les postes 4363000 et 4901800 avaient été regroupés, ils sont séparés dans les comptes.

Le mécanicien travaille pour les TP mais est payé par le compte 730 car il ne fait pas que de la mécanique, il est également chauffeur environ la moitié du temps pour les Espaces verts.

900 Administration générale (Services industriels, Eaux-réseau)

Les CHF 2'145'565.- du poste 3803500 sont une attribution de la ville à la provision pour l'assainissement du bilan de GANSA qui connaît une situation difficile. L'assainissement est indispensable à l'intégration de GANSA dans l'entité SIRUN. Les problèmes sont principalement dus au réseau de distribution GANRO (Val-de-Ruz, Val-de-Travers) qui n'est pas rentable. GANSA est propriétaire du réseau d'approvisionnement HP (haute pression) qui traverse le canton et souhaite le vendre.

Les actionnaires de GANSA (en majorité l'Etat et les villes) ont procédé à un premier assainissement en 2002 pour une valeur de 22 mio de francs, mais ceci n'avait pas été suffisant puisque ce sont environ 48 mio de francs qu'il aurait fallu injecter dans l'entreprise. Cet amortissement fait par la ville ne pourra pas être récupéré.

911 Eaux-réseau

Le prix de revient de l'eau est en augmentation du fait, paradoxalement, de la diminution de la consommation (et de l'augmentation des coûts fixes). Son prix moyen (chiffre d'affaire divisé par le nombre de m³) passe de CHF 2,07 à CHF 2,10 le m³. Malgré cette augmentation, le prix de l'eau à la vente n'a pas augmenté. Le poste 3801000 est une réserve qui permet de faire tampon pour que le compte soit équilibré.

720 Station d'épuration

En 2007, des recettes supplémentaires sont prévues du fait d'un contrat pour le traitement des boues du Val de Mordeau (France). Un crédit sera soumis au Conseil général en 2007 pour l'achat d'une turbine permettant de consommer le gaz excédentaire qui est actuellement brûlé en torche. Ceci permettra d'augmenter l'autonomie énergétique de l'installation. L'alimentation de la réserve tampon (poste 3803700) permettra de financer une petite partie de l'exutoire (où environ 20 mio de francs devront être investis).

En 2007, la STEP sera certifiée ISO 9001 et 14001. C'est une nécessité, entre autres, pour le contrat avec la France voisine.

711 Enlèvement de la neige

La diminution de charges au poste Fondants chimiques et sable (3130220) est due principalement à l'utilisation de sel mouillé (économie : CHF 150'000.-). Quant au poste prestation de tiers (3183300), la diminution est due au fait que la ville évacue moins de neige et fait donc moins appel à des privés pour cette tâche (économie : CHF 400'000.-).

La discussion avec l'Etat pour une collaboration accrue est actuellement bloquée. Les discussions seront reprises en 2007.
Le système d'aide à la décision (SADVH) est actuellement en phase d'étalonnage mais donne satisfaction.

La fourrière n'a pas véritablement été mise en place en 2006/07 par... manque de neige !

700 Administration des travaux publics

Il est prévu d'engager un dessinateur/projeteur.

Le poste Perte et différence sur débiteurs (3300100) est dû à l'annulation d'une facture litigieuse (voir le commentaire à la fin des comptes).

205 Forêts

La fusion donne satisfaction, la ville du Locle remplit très bien son mandat et respecte globalement le budget. Un nouveau garde-forestier sera engagé suite au départ à la retraite de l'actuel titulaire.

La sous-commission remercie les personnes présentes pour leurs explications et remercie l'ensemble des employés dans les services pour leur travail qui permet de continuer d'offrir, malgré les conditions difficiles, des prestations de qualité à la population.

Le rapporteur

Fabien Fivaz